SCoT
SUD VIENNE

Gençay, le 6 décembre 2023

Monsieur Michel Jarassier
Président de la CCVG
6 Rue Daniel Cormier
86502 Montmorillon

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal engagée sur votre territoire, vous avez sollicité par courrier en date du 12 septembre 2023 l'avis du SCoT Sud Vienne en tant que personne publique associée.

Les orientations définies dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe s'inscrivent dans le respect du Code de l'Urbanisme, ainsi que dans les perspectives et orientations du SCoT Sud Vienne.

Le PLUi préserve à la fois les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les capacités de développement de l'habitat et des activités économiques sur son territoire tout en intégrant les objectifs connus de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette ».

Le projet de PLUi traite de l'ensemble des enjeux issus du PADD du SCoT Sud Vienne approuvé en janvier 2020.

Les enjeux liés aux transitions énergétique, écologique, environnementale sont bien pris en compte.

Le bureau du syndicat mixte SCoT Sud Vienne réuni ce jour, ayant la compétence déléguée pour rendre des avis sur les documents d'urbanisme, donne un avis FAVORABLE au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Le Président du SCoT Sud Vienne

Syndicat Mixte Scot Sud Vienne

François BOCK